ANNEXE IV

MODELE D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 1, 2

ET 2 BIS, DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 ET A L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU REGLEMENT (UE) 2020/852

Dénomination du produit : GEMEQUITY **Identifiant d'entité juridique : 969500N1B6C986BLVK65**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activité **économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**

☒ **Non**

X Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29,3% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés.

L'indice de référence du produit financier est le MSCI Emerging Markets. L'indice ne promeut pas de caractéristiques environnementales et sociales spécifiques.

En 2023, le produit financier a dépassé les objectifs fixés d'investissement durable social et/ou environnemental.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Dans le cadre de ce produit financier, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée grâce à la publication officielle des entreprises, les échanges des équipes de gestion du fonds avec les équipes dirigeantes de ces dites entreprises ainsi qu'avec l'appui des agences de notation telles que Sustainalytics et S&P Global (ex. Trucost). Toutes les entreprises promues par le produit financier sont notées et analysées en interne.

L'activité de l'entreprise est le point de départ de l'analyse environnementale. Du fait de sa thématique d'investissement le produit financier investit dans les entreprises peu nuisibles à l'environnement.

Les principaux indicateurs environnementaux sont les suivants :

Intensité Carbone ou *WACI (Weighted Average Carbon Intensity*). Cet indicateur mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise. Nos calculs s'appuient sur les données de S&P Global (ex Trucost).

En 2022, le WACI du portefeuille de GemEquity s'élevait à 256 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et 81,3% des entreprises en portefeuille de GemEquity avaient un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence.

Objectif d'Emissions ZERO de CO2 (Net Zéro) : avec la signature de l'Accord de Paris, un certain nombre de pays se sont engagés à réduire et, à terme, à neutraliser les émissions de CO2 de leur pays. Un nombre croissant d'entreprises suit ces recommandations.

En 2022, 48% du portefeuille de GemEquity s'est fixé un objectif Net Zéro.

Emissions de GES Scope 1 & 2 : les émissions de CO2 sont reparties en 3 groupes de mesurabilité. Le Scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication des produits et services. Le Scope 2 regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit ou service.

En 2022, 85% du portefeuille de GemEquity divulguait les émissions Scope 1 & 2.

Consommation et production d'énergie : lors de l'analyse de l'entreprise les équipes de gestion prennent en considération dans la notation la source de l'énergie utilisée dans le processus de production et/ou la contribution des produits à l'énergie renouvelable.

Les principaux indicateurs sociaux sont les suivants :

Taux de formation : le produit financier promeut l'éducation continue des employés et leur bien-être. Ainsi, un taux de formation de 20h au minimum par an et par employé est requis afin qu'une société soit qualifiée d'investissement durable.

En 2022, les entreprises du portefeuille de GemEquity fournissaient en moyenne 31h de formation par employé.

Parité hommes/femmes : le produit financier s'engage à promouvoir la participation des femmes au monde du travail. Ainsi une entreprise est considérée comme étant un investissement durable à partir du moment où le nombre de femmes employées est supérieur

à 20% de la base salariale. Aussi, nous surveillons la part des femmes au conseil d'administration et pour toute entreprise où la part de femmes est inférieure à 10%, nous nous engageons à voter « contre » la nomination d'un membre masculin lors des Assemblées Générales.

En 2022, la part des femmes employées dans les entreprises du portefeuille de GemEquity s'élevait à 36% en moyenne et la part des femmes au niveau du conseil d'administration était de 18,7% en moyenne.

Droit de l'homme : avec l'appui de la plateforme Sustainalytics, le produit financier exclut toute société avec une controverse de niveau 5 en matière de droit de l'homme.

- ***… Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Environnement :

Intensité Carbone ou *WACI (Weighted Average Carbon Intensity*) :

En 2022, le WACI du portefeuille de GemEquity s'élevait à 256 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et 81% des entreprises en portefeuille de GemEquity ont un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence. En décembre 2021, le WACI de GemEquity s'élevait à 189 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affairse. Cette hausse par rapport à 2021 peut s'expliquer par un contexte sanitaire ayant entrainé une baisse des échanges commerciaux mondiaux en 2021, puisqu'en 2020 le WACI de GemEquity était de 287 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. La baisse de 2022 par rapport à l'année 2020 montre la progression et l'amélioration des entreprises dans la gestion de leurs émissions de CO2. En effet, nos échanges réguliers avec les entreprises nous ont montré une réelle volonté de la part des entreprises de quantifier, maitriser et réduire, dans la mesure de leurs objectifs, leurs émissions.

Social :

Taux de formation :

En 2022, les entreprises du portefeuille de GemEquity effectuaient en moyenne 31h de formation. En 2021 et en 2020 le nombre d'heures de formation en moyenne des employés était respectivement de 26h et 31h. La reprise à la hausse du nombre d'heures de formation s'explique par la mise en place croissante de formations innovantes sur des sujets variés et sur des supports adaptés pour la plupart des entreprises avec lesquelles nous échangeons.

Parité hommes/femmes :

En 2022, la part des femmes au niveau du conseil d'administration des entreprises du portefeuille de GemEquity était de 18,7% en moyenne. En 2021, la part des femmes membres du CA au sein de GemEquity était de 14,7% et de 13,1% en 2020. Cette nette progression est satisfaisante et nous espérons que la tendance se poursuivra à l'avenir. Pour rappel, nous nous engageons à voter contre la nomination d'un directeur masculin lors des Assemblées Générales lorsque la part des femmes au conseil d'administration est inférieure à 10%.

Décembre 2021

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	**Intensité carbonne - WACI** Moyenne ponderée des intensités carbonne (tonnes CO2/M d'euros de CA)	189	382
	% sociétés couvertes	*100%*	*95%*
G	Taux de féminisation du board	14,7%	11,8%
	% sociétés couvertes	*100%*	*62%*

Source: Trucost, Gemway Assets

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	Empreinte carbone (tonnes CO2/M d'encours en euros)	42	na
	Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	28	272
	Empreinte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	115	608
	% sociétés couvertes	*100%*	*95%*
S	Nombre d'heures de formation par salarié	26	34
	% sociétés couvertes	*71%*	*45%*
G	Indépendance du board	50,2%	46,4%
	% sociétés couvertes	*100%*	*87%*
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categories 4/5: 0%	

*DH: Droit Humain

Source: Trucost, Gemway Assets

Décembre 2020

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
	Intensité carbone ie WACI (tonnes CO2/M d'euros de CA)	287	495
	% sociétés couvertes	*97%*	*85%*
	Taux de féminisation du board	13,1%	12,1%
	% sociétés couvertes	*100%*	*90%*

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
	Emprunte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	102	469
	Emprunte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	350	756
	% sociétés couvertes	*97%*	*85%*
S	Nombre d'heures de formation par salariés	31	30
	% sociétés couvertes	*76%*	*63%*
G	Indépendance du board	50,6%	46,3%
	% sociétés couvertes	*100%*	*86%*
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categories 4/5: 0%	

*DH: Droit Humain

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier sont de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis. L'attention est portée notamment sur cinq objectifs. L'adoption des ODD est recommandée systématiquement auprès des entreprises émergentes. Ces dernières sont évaluées par la portée de leur engagement en appuyant sur la notation interne mais aussi l'assistance de partenaires spécialisés (Sustainalytics et S&P Global). Les ODD sont pris en

compte à la fois au niveau opérationnel (engagement des entreprises) et au niveau de l'impact de l'activité.

Au niveau opérationnel, plus de 72% du portefeuille de GemEquity contribue à chacun des ODD suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être.
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable.
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique.
- ODD 12 : Consommation et production responsables.
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques.

Le fonds a également pour l'objectif d'encourager les entreprises en matière de développement durable et de renforcer leur engagement. Par exemple, sur l'aspect social, la promotion de la parité des sexes est considérée comme une pierre angulaire, ainsi que la réduction des émissions de GES concernant l'engagement environnemental.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social (DNSH), Gemway Assets a établi une liste d'exclusions normatives et sectorielles : production de tabac, armement, mines anti personnel, énergies fossiles non conventionnelles, pornographie, technologie du génome, exploration de charbon.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Gemway Assets étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. La société de gestion n'est donc pas tenue de prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité. Lorsque la société choisit de ne pas suivre les dispositions de la règlementation, elle est tenue d'expliquer pour quels motifs la mise en œuvre n'est pas pertinente à son échelle en vertu du principe du « Comply or Explain».

Dans ce cadre, le Compartiment n'est pas tenu de prendre en compte les incidences négatives actuellement. Etant donné la zone géographique concernée, soit les pays émergents, les informations ne sont pas disponibles avec autant de transparence que dans la zone où la législation de publication est en vigueur. Cependant la Société de gestion s'engage à ne pas investir directement dans des sociétés d'exploration de charbon. Les entreprises impliquées dans l'exploration et la production d'énergies fossiles non conventionnelles sont également exclues, avec un seuil de tolérance de 5% maximum du chiffre d'affaires.

La société de gestion collecte et suit, pour le compte du Compartiment, plus de 10 indicateurs environnementaux et sociaux tels que les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, 2 et 3; l'empreinte carbone; l'intensité carbone; les déchets dangereux ; la consommation d'eau ; le recyclage d'eau; les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales; l'écart de rémunération entre hommes et femmes; les couvertures santé supplémentaires.

La Société de gestion s'engage aussi, pour le compte du Compartiment, à maintenir l'intensité carbone mesurée par le WACI 20% en dessous de celle de l'indice de référence.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :***

Les gérants de portefeuilles contrôlent l'alignement des entreprises dans lesquelles le produit financier investit sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le produit financier s'appuie sur les données publiées par le fournisseur Sustainalytics.

Le produit financier n'a pas établi de seuil minimum. En revanche, à fin décembre 2022, 78,6% du produit financier est aligné sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (source : Sustainalytics).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne tient pas compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

Les dix principaux investissements de GemEquity à fin décembre 2022 sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: ***La consommation durable chinoise***

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Semi-conducteurs	6,8%	Taiwan
Alibaba	Logiciels & Services	6%	Chine
Samsung Electronics	Semi-conducteurs	5%	Corée du Sud
Tencent	Logiciels & Services	4%	Chine
AIA Group	Assurance	4%	Hong Kong
JD.com	Distribution	3,5%	Chine
ICICI Bank	Banques	3%	Inde
Saudi Aramco	Energie	2,5%	Arabie Saoudite
Mercado Libre	Logiciels & Services	2,5%	Amérique Latine
PT BCA	Banque	2,5%	Indonésie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

GemEquity est investi à 29,3% dans des entreprises durables, conformément à notre définition (20 % de femmes au minimum dans la main-d'œuvre, au moins 20 heures de formation, entreprises publiant leurs émissions de Scope 1+2, WACI inférieur de 20 % à l'indice de référence et objectif net zéro).

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

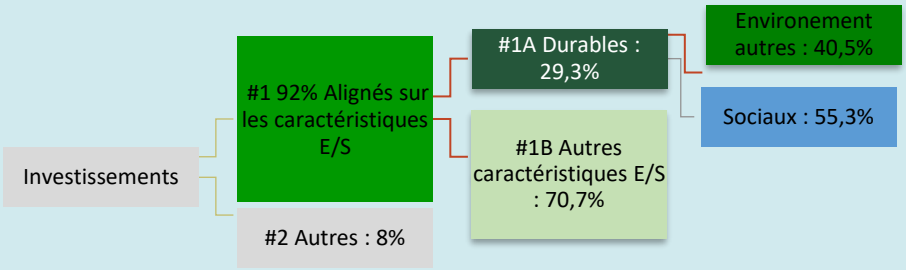

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une analyse ESG par le biais d'une exclusion normative et d'une exclusion Best In Class. Nous considérons que **GemEquity est « aligné » à 92%** selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Nous considérons que les entreprises impliquées dans les combustibles fossiles et les mines ne sont pas alignées (#2 Autres), soit 8% du portefeuille.

GemEquity est investi à 29,3% dans des entreprises durables (#1A Durables) selon notre définition (20% minimum de femmes parmi les employés, au moins 20H de formation ; entreprises publiant leurs émissions Scope 1+2 ; WACI 20% en dessous du benchmark et objectif Net zero). Si nous considérons uniquement les critères sociaux, 55,3% de GemEquity est un investissement durable avec un objectif social. Et 40,5% de GemEquity est un investissement durable avec des critères environnementaux.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés sont les suivants :

- Energie
- Métaux & Matériaux
- Industrie
- Banques
- Autres Services Financiers
- Technologie
- Media & Internet
- Consommation Durable
- Consommation Courante
- Santé

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

GemEquity peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. **GemEquity s'engage à un alignement de 0% avec la Taxinomie européenne.**

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?***

	Oui			
			Dans le gaz fossile		*Dans l'énergie nucléaire*
x	Non			

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

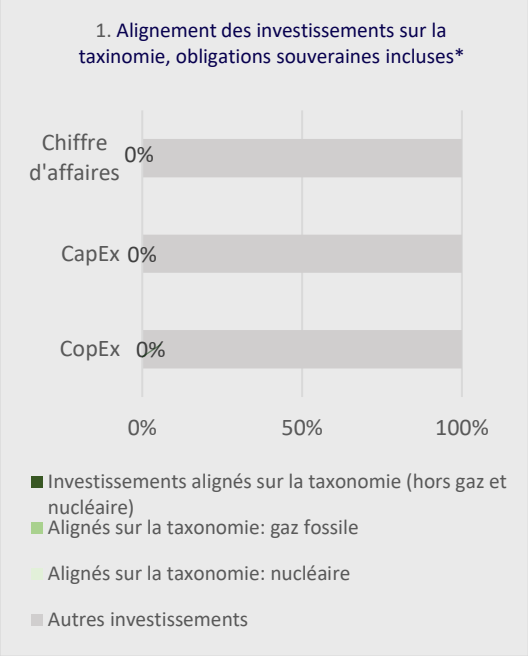

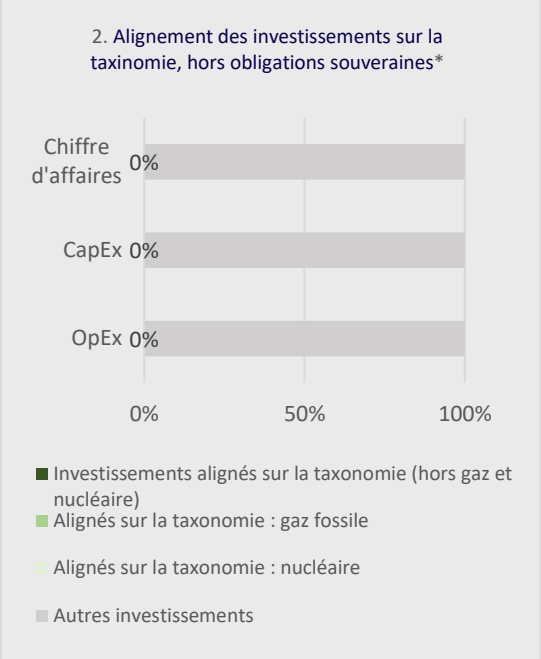

* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 15 %. **En 2022, les autres investissements environnementaux représentaient 40,5 % de GemEquity.**

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale des investissements socialement durables est de 15%. **En 2022, les investissements socialement durables représentaient 55,3 % de GemEquity.**

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements sous la rubrique "#2 Autres" sont liés aux combustibles fossiles et à l'exploitation minière ainsi que le cash. Étant donné que l'ensemble du portefeuille est soumis à l'approche "best in class", les entreprises investies dans ces deux secteurs sont également sélectionnées en fonction des critères ESG. Les analyses environnementales et sociales sont particulièrement rigoureuses dans ces secteurs.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rencontres ESG

En 2022, nous avons mené environ 26 entretiens portant exclusivement sur les questions ESG. Pour cela, nous utilisons un propre questionnaire, ajusté en fonction de l'activité de l'entreprise et du niveau de transparence actuel. Néanmoins, des questions telles que l'égalité des sexes et les problèmes de gouvernance restent au cœur de notre discussion.

Engagement de vote

En 2022, Gemway Assets a exercé ses droits de vote lors de 105 assemblées générales, soit 68% de toutes les assemblées générales possibles. Ce chiffre est bien supérieur à notre engagement (50%). Ce niveau d'engagement est particulièrement significatif dans la classe d'actifs des actions émergentes.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable